

DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.566.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

J.-P. Leburton

Manager

(045963.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.566.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

J.-P. Leburton

Manager

(045966.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.566.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

J.-P. Leburton

Manager

(045968.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.566.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

J.-P. Leburton

Manager

(045970.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.566.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

J.-P. Leburton

Manager

(045971.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

JIGAM STRATEGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 134, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 6.150.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2003, réf. DSO-AA00039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 juillet 2003.

Signature.

(901983.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 août 2003.

CODITEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 9.701.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 juillet 2003.

Signature.

(046362.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

CODITEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 9.701.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 juillet 2003.

Signature.

(046359.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

CODITEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 9.701.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 juillet 2003.

Signature.

(046365.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

CODITEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 9.701.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 juillet 2003.

Signature.

(046356.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

CODITEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 9.701.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 juillet 2003.

Signature.

(046349.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

L.T.L. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 6.
R. C. Luxembourg B 94.114.

Albert Engel, né le 19 novembre 1947 et demeurant à L-9278 Diekirch, 4, rue Joseph Theis présente sa démission comme administrateur de la société L.T.L. S.A. sise à L-9780 Wincrange, Maison 6, pour des raisons personnelles et ceci avec effet immédiat.

Angelsberg, le 24 avril 2003.

A. Engel.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2003, réf. DSO-AH00008. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Felten.

(901984.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 août 2003.

BRANT SAFETY.LUX, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 94.859.

STATUTES

In the year two thousand three, on the tenth of July.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRANT PE, L.P., a limited liability partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (USA), registered under the number 3678203 of the Delaware Company Register,

here represented by Mr Frédéric Deflorenne, private employee, with professional address in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

by virtue of a proxy established on July 8, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BRANT SAFETY.LUX.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The partners' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all actions under any form whatsoever which pertain to or would result in a direct or indirect disposal, alienation, or transfer under any form whatsoever of any of the Company's financial assets or, any interest therein (including but not limited to a pledge, a mortgage or the granting of a security interest generally) shall be subject to a decision of the sole partner or, in the case of a plurality of partners, to a decision taken by a partner's meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, BRANT PE, L.P., represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the 500 shares and to have them fully paid-up in cash, so the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The Company will be administered by the following manager:
KOBRA INVEST N.V., société anonyme, having its registered office in Nieuwe Weg 1/3, B-2070 Zwijndrecht, registered in the Registre de Commerce of Anvers under the number 345631.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRANT PE, L.P., une société à responsabilité limitée constituée sous la loi de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (USA), inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3678203,

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination BRANT SAFETY.LUX.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gestion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

BRANT PE, L.P., préqualifiée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les 500 parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

BEREMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Diekirch, 61, Am Floss.

R. C. Diekirch B 1.590.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 16 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Patrick et Michel Steverlynck et de PICANOL LUXEMBOURG S.A., Administrateurs et de Monsieur Yves Steverlynck, Commissaire aux Comptes.
- Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901986.4/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 août 2003.

BRANT MAINTENANCE.LUX, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 94.860.

STATUTES

In the year two thousand three, on the tenth of July.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRANT PE, L.P., a limited liability partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (USA), registered under the number 3678203 of the Delaware Company Register,

here represented by Mr Frédéric Deflorenne, private employee, with professional address in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

by virtue of a proxy established on July 8, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BRANT MAINTENANCE.LUX.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The partners' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all actions under any form whatsoever which pertain to or would result in a direct or indirect disposal, alienation, or transfer under any form whatsoever of any of the Company's financial assets or, any interest therein (including but not limited to a pledge, a mortgage or the granting of a security interest generally) shall be subject to a decision of the sole partner or, in the case of a plurality of partners, to a decision taken by a partner's meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, BRANT PE, L.P., represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the 500 shares and to have them fully paid-up in cash, so the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR)

Resolutions of the sole partner

- 1) The Company will be administered by the following manager:
KOBRA INVEST N.V., société anonyme, having its registered office in Nieuwe Weg 1/3, B-2070 Zwijndrecht, registered in the Registre de Commerce of Anvers under the number 345631.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRANT PE, L.P., une société à responsabilité limitée constituée sous la loi de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (USA), inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3678203,

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination BRANT MAINTENANCE.LUX.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

BRANT PE, L.P., préqualifiée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les 500 parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

KOBRA INVEST N.V., société anonyme, ayant son siège social à Nieuwe Weg 1/3, B-2070 Zwijndrecht, inscrite au registre de commerce d'Anvers sous le numéro 345631.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 16, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

G. Lecuit.

(046088.3/220/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

PEROTT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 50, Chemin Rouge.

R. C. Luxembourg B 41.789.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le treize juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Aldo Columbaria, commerçant, demeurant à L-4480 Belvaux, 50, rue du Chemin Rouge, et

2.- Madame Fiorella Pierotti, sans état, épouse de Monsieur Aldo Columbaria, demeurant à L-4480 Belvaux, 50, rue du Chemin Rouge.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée PEROTT, S.à r.l., ayant son siège social à L-4480 Belvaux, 50, rue du Chemin Rouge, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 29 en date du 22 janvier 1993.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-);

- Monsieur Aldo Columbaria, prénommé, est associé et propriétaire de quatre cents parts sociales (400) de la prédite société;

- et Madame Fiorella Pierotti, prénommée, est associée et propriétaire de cent parts sociales (100) de la prédite société;

- Qu'ils décident la dissolution anticipée de la société;

- Que l'activité de la société a cessé et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société, au siège social de la société, sis à Belvaux, 50, rue du Chemin Rouge.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à cinq cent cinquante Euros (EUR 550,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Columbaria, F. Pierotti, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2003, vol. 888, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2003.

A. Biel.

(046247.3/203/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

TERRA CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.118.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société TERRA CAPITAL S.A. qui s'est tenue en date du 31 août 2001 que:

Amelie Jurin, demeurant à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal est nommée administrateur en remplacement de Patricia Recher démissionnaire en date du 31 août 2001. La nomination prend effet au 1^{er} septembre 2001. Amelie Jurin terminera le mandat commencé par Patricia Recher.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046011.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

YVES ROCHE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Herebiërg.
R. C. Luxembourg B 60.844.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07865, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Pour ordre

Signature

(046386.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

YVES ROCHE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Herebiërg.
R. C. Luxembourg B 60.844.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07860, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Pour ordre

Signature

(046388.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

YVES ROCHE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 9, Herebiërg.
H. R. Luxemburg B 60.844.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2003

- Die Hauptversammlung ratifizierte den Beschluss des Verwaltungsrates vom 11. Januar 2001 und bestätigte die Ernennung von Herrn Frank Fassian als Mitglied des Verwaltungsrates. Frau Hildegard Fassian wurde vollständige Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum 11. Januar 2001 erteilt.

- Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers bis zur jährlichen hauptversammlung des Jahres 2008 zu verlängern.

Wecker, 16. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046385.3/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FINSTAHL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.554.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 avril 2003, les mandats des administrateurs:

Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Monsieur Hansruedi Schenk, administrateur, directeur général, Via Pracclo 38, CH-6900 Massagno,
Monsieur Achille Colombo, administrateur-délégué, président, Via Cortivo 41, CH-6976 Lugano,
ont été renouvelés pour une période de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg
a été renouvelé pour une période de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour FINSTAHL INVESTMENTS S.A.

D. Van Reeth

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045962.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

BRANT POWDER.LUX, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 94.877.

STATUTES

In the year two thousand three, on the tenth of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRANT PE, L.P., a limited liability partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (USA), registered under the number 3678203 of the Delaware Company Register,

here represented by Mr Frédéric Deflorenne, private employee, with professional address in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

by virtue of a proxy established on July 8, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the Articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the Articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BRANT POWDER.LUX.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The partners' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of Article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with Article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all actions under any form whatsoever which pertain to or would result in a direct or indirect disposal, alienation, or transfer under any form whatsoever of any of the Company's financial assets or, any interest therein (including but not limited to a pledge, a mortgage or the granting of a security interest generally) shall be subject to a decision of the sole partner or, in the case of a plurality of partners, to a decision taken by a partner's meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, BRANT PE, L.P., represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the 500 shares and to have them fully paid-up in cash, so the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred and fifty Euros (1,250.- EUR)

Resolutions of the sole partner

1) The Company will be administered by the following manager:
KOBRA INVEST N.V., société anonyme, having its registered office in Nieuwe Weg 1/3, B-2070 Zwijndrecht, registered in the Registre de Commerce of Anvers under the number 345631.

2) The address of the corporation is fixed at L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRANT PE, L.P., une société à responsabilité limitée constituée sous la loi de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (USA), inscrite au Registre de Commerce de Delaware, sous le numéro 3678203,

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs Articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: BRANT POWDER.LUX

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

HEDF-ITALY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.129.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND, S.à r.l., a private limited liability Company with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy established on June 26, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of HEDF ITALY 1, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of September 12, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1597, dated November 7, 2002, amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 10, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 119, dated February 6, 2003.

II. The sole shareholder resolves to transfer with immediate effect the current registered seat of the company from its present address of 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

III. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend therefore article 6 of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

«Art. 6. Registered office. The registered office of the Company is established in Münsbach (municipality of Schuttrange). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with Article 12. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant à Luxembourg sous la dénomination de HEDF-ITALY 1, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1597 du 7 Novembre 2002, modifié par acte du notaire soussigné du 10 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 119 du 6 février 2003.

II. L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle du 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

III. En conséquence de ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de

WIN-WIN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.381.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2002.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2002.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour WIN-WIN INVEST HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045969.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

SHASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.850.

L'an deux mille trois, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SHASA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75.850, constituée suivant acte reçu le 16 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 661 du 15 septembre 2000, page 31698.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent soixante-neuf (169) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 44.153,20 (quarante-quatre mille cent cinquante-trois euros et vingt cents), pour le ramener de son montant actuel de EUR 519.043,20 (cinq cent dix-neuf mille quarante-trois euros et vingt cents) à EUR 474.890,- (quatre cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix euros), par remboursement aux associés.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 44.153,20 (quarante-quatre mille cent cinquante-trois euros et vingt cents), pour le ramener de son montant actuel de EUR 519.043,20 (cinq cent dix-neuf mille quarante-trois euros et vingt cents) à EUR 474.890,- (quatre cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix euros), par remboursement aux associés proportionnellement à leur participation, et par réduction de la valeur de chaque part sociale en la ramenant à EUR 2.810,- (deux mille huit cent dix euros) par part sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, (à la réduction de la valeur nominale partout où il appartiendra) et au remboursement aux associés.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 474.890,-), représenté par cent soixante-neuf (169) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.810,- (deux mille huit cent dix euros) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2003. J. Elvinger.

(046350.3/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

SHASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 75.850.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046352.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.159.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2003,

les mandats des administrateurs:

- Monsieur Edmond G. Tavernier, 39, chemin de la Rippaz, CH-1253 Vandoeuvres (Suisse)
 - Monsieur Egbert Ten Cate, 208, Wierdensestraat, NL-7604 Almelo (Netherlands)
 - Monsieur Erik D. Ephrati, 1, chemin Clos Belmont, CH-1208 Genève (Suisse)
 - Monsieur Freddy R. Martell, 2, chemin des Rayes, CH-1222 Vesenaz (Suisse)
 - Monsieur Gerhard A. Greidanus, c/o BOLTON GROUP B.V., Stadhouderskade 14, H NL-1054 ES Amsterdam (Pays-Bas)
 - Maître Jean Hoss, 4, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg (Luxembourg)
 - Monsieur Steven Frederic Koltés, 4, Parkstrasse D-61462 Königstein (Allemagne)
- ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- ERNST & YOUNG ACCOUNTANTS, Drentestraat 20, 1083 HK Amsterdam (The Netherlands)
- a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes indépendant:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg)
- a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046158.3/029/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

LUXAIR CATERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.474.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société anonyme holding LUXAIR FINANCE S.A.H., ayant son siège social à l'aéroport de Luxembourg, Commune de Sandweiler, R. C. Luxembourg B 14.764,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Walesch, executive vice-Président finance de LUXAIR, SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AÉRIENNE S.A., demeurant à L-6960 Senningen, 138, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juillet 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme LUXAIR CATERING S.A., ayant son siège social à L-1110 Niederanven, Aéroport de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.474, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1153 du 12 décembre 2001.

2.- Que le capital social de la société anonyme LUXAIR CATERING S.A. s'élève actuellement à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

3.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme LUXAIR CATERING S.A.

4.- Que par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la société LUXAIR CATERING S.A. avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme LUXAIR CATERING S.A., déclare que tout le passif de la société LUXAIR CATERING S.A. est réglé.

6.- Que la comparante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société LUXAIR CATERING S.A. et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société LUXAIR CATERING S.A. l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7.- Que l'activité de la société a cessé; que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société LUXAIR CATERING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société LUXAIR CATERING S.A.

9.- Que le représentant de la comparante peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société LUXAIR CATERING S.A.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société LUXAIR CATERING S.A.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à l'Aéroport de Luxembourg, Commune de Sandweiler, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Walesch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, vol. 139S fol. 95 case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2003.

T. Metzler.

(046786.3/222/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

MEDIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.384.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Signature.

(046006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FEVAG S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.038.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour FEVAG S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045972.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

KIWINTER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.968.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour KIWINTER S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045975.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

AFIDCO, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 78.426.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

Signature.

(046231.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

AFIDCO, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 78.426.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

Signature.

(046235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Respektierung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft diese Aktien hält, sind sie nicht berechtigt an Abstimmungen teilzunehmen und erhalten auch keine Dividende.

Kapitel V: Auflösung, Liquidation

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird diese durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden; deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Besondere Bestimmungen

Hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2003.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre 2004.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Aktien wurden durch die Komparenten gezeichnet wie folgt:

- WELLS LIMITED, vorbenannt	100 Aktien
- CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, vorbenannt	210 Aktien
Total:	310 Aktien

Die Aktionäre haben den Betrag ihrer Zeichnung sofort und in bar eingezahlt; somit verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der amtierenden Notar erklärt ausdrücklich dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Kostenabschätzung

Der Gesellschaft obliegen Gründungskosten, Auslagen und Lasten irgendwelcher Art, welcher ihr wegen ihrer Gründung anfallen, für zirka zweitausend Euro (2.000,- EUR).

Generalversammlung

Nach Festlegung der Satzung der Gesellschaft haben die Komparenten welche das gesamte Aktienkapital vertreten und sich als rechtsgültig zusammengerufen betrachten, in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden bestellt:

- a) Herr Clive W. Godfrey, Anwalt, geboren in Courtrai (B), am 6. August 1954, wohnhaft in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
- b) Herr Jean-Pierre Higuët, Anwalt, geboren in Couvin (B), am 23. November 1960, wohnhaft in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
- c) Herr Stéphane Biver, vorbenannt.

- 2) Zum Kommissar wurde bestellt:

Herr Frédéric Deflorenne, Buchhalter, geboren zu Charleroi (B), am 4. Oktober 1973, beruflich wohnhaft in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

- 3) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2008.

- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Der unterzeichnete Notar welcher die deutsche Sprache kennt, erklärt dass auf Antrag der erschienenen Parteien gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer französischen Fassung. Auf Verlangen der Parteien ist im Falle einer Abweichung der beiden Fassungen die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten hat dieser mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Folgt die französische Übersetzung:

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WELLS LIMITED, ayant son siège social à Nerine Chambers 5, Columbus Centre, Pelican Drive, Tortola, BVI, IBC numéro 54183,

OREDA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.573.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour OREDA S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(046068.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

OREDA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.573.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour OREDA S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(046071.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

AETHRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.598.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 8 juillet 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Chamagne Georges de sa fonction d'Administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 8 juillet 2003, Monsieur Checchinato Luca, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

AETHRA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046416.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

CCE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 218.240,- EUR.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 73.349.

Les états financiers au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'associé unique et enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08781, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CCE INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

(046020.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.034.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 8 juillet 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Chamagne Georges de sa fonction d'Administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 8 juillet 2003, Monsieur Cavalli Ferdinando, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046418.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

K.A.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.382.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire,
qui s'est tenue le 15 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A.
- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée Générale acte la décision de Monsieur Noël Didier de ne pas demander le renouvellement de son mandat de Commissaire aux Comptes, le remercie pour sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:
 - * H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, 23, Val Fleuri.
- Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046421.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

RR DONNELLEY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.450,-.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 86.112.

D'après les résolutions de l'associé unique adoptés le 30 juin 2003, l'associé unique reconnaît la démission de Messieurs Jim Mauck et Jeffrey Richert en tant que gérants de la Société et décide d'élire Messieurs Paul Arthur Masterton, Joseph Christopher Lawler, Robert Maurice Testa et Hugues Bello comme gérants de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle tenue en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RR DONNELLEY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046024.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

ENVOY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.338.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire, qui s'est tenue extraordinairement le 21 mai 2003 à 11.00 heures

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée générale statutaire.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill, pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Pour copie certifiée conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08292. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(046423.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SINBELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.968.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire, qui s'est tenue
le 25 avril 2003 à 14.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08290. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(046425.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

ARCHITEXT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.568.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

WILSON ASSOCIATES
Signature

(046013.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

ARCHITEXT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.568.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

WILSON ASSOCIATES
Signature

(046012.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

ULRIKA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire, qui s'est tenue le 13 juin 2003 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046427.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SODI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire, qui s'est tenue le 8 mai 2003 à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Noël Didier.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046429.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

FEMALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
T. C. Luxembourg B 20.238.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2003

Le mandat de Monsieur Henri Grisius venant à échéance, l'Assemblée décide de ne pas renouveler son mandat.
L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.
Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.
Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux Comptes:
- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046185.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

JABBALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.729.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2003

Le mandat de Monsieur Henri Grisius venant à échéance, l'Assemblée décide de ne pas renouveler son mandat.

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale renomme comme Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046188.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

KAMAYAMA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.769.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2003

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Henri Grisius en tant qu'administrateur de la société et lui donne décharge pour la période du 7 avril 2003 au 12 juin 2003.

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur, Monsieur Philippe Slendzak, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg. Son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

Le Conseil d'Administration nomme, conformément à l'article onze des statuts et suivant l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2003, Monsieur Enzo Liotino, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046201.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

HOTELINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 55.256.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 31 juillet 2003 de la société HOTELINVEST HOLDING S.A., il a été décidé:

le remplacement de Monsieur Jacques-Yves Henckes et Monsieur Alex Wersant et nomination de:

- a) Monsieur Evtushenkov Vladimir, né le 25 septembre 1948 à Cmonehckar, Russie, managing director,
- b) Monsieur Evtushenkov Felix, né le 14 novembre 1978 à Moscou.

Le Conseil d'Administration se compose donc des membres suivants:

- 1. Monsieur Vladimir Evtushenkov, 6, avenue Guillaume, Luxembourg, managing director,
- 2. Monsieur Emile Wirtz, 6, avenue Guillaume, Luxembourg, administrateur,
- 3. Monsieur Felix Evtushenkov, 6, avenue Guillaume, Luxembourg, administrateur.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leurs mandats.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046230.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

SOPRANO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.553.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2003

Le mandat de Monsieur Henri Grisius venant à échéance, l'Assemblée décide de ne pas renouveler son mandat.

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale renomme comme Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046209.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

GEYSER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2003

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046206.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DEN NEIE FEIERKROP, Société Coopérative.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.
R. C. Luxembourg B 45.510.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG06996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 juillet 2003.

Signature.

(046112.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.765.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08196, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(046089.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

KONZEPTUAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.293.

Minutes of the Board of Directors' meeting held on March 31st, 2003 in Luxembourg

The meeting of the Board of Directors started at 10.00 a.m.

I) Directors present / attendance

Mr Benoît Nasr, Director, residing in Strassen, 132, route d'Arlon, L-8008.

Mr Benoît Frin, Director, residing in Foetz, 121, rue Théodore de Wacquant, L-3899.

Mr Ruth Brand, Director, residing in Arlon (Belgium), 28, rue des Violettes.

The Board of Directors notes that all the members of the Board of Directors are present at this meeting and acknowledges, in accordance with Articles 9 and 10 of the Company's articles of association, being duly called. The Board of directors can validly decide upon the following agenda:

II) Agenda:

1. Appointment of the Chairman of the Board of Directors.

III) After debate, the Board of Directors has taken the following resolution by an unanimous approval:

1. Benoît Nasr is appointed Chairman of the Board of Directors («Président du Conseil d'Administration») according to article 10 of the articles of association for a term equal to the term of its office as a member of the board.

There were no further points on the agenda and the meeting of the Board of directors was closed at 10.30 a.m. suivent les signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06928. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

G. Lecuit.

(046322.3/220/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

FINANCIERE DU GLACIS

Signatures

Administrateurs

(046115.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

FINANCIERE DU GLACIS

Signatures

Administrateurs

(046116.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.
FINANCIERE DU GLACIS
Signatures
Administrateurs

(046118.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.
FINANCIERE DU GLACIS
Signatures
Administrateurs

(046120.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.
FINANCIERE DU GLACIS
Signatures
Administrateurs

(046121.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

G.D. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.746.

In the year two thousand three, on the fourth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of G.D. INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, trade register Luxembourg section B number 77.746, incorporated by deed dated on August 24th 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 130 of 20th February 2001; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mister Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mister Patrick Want, comptable, residing in Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Dismiss of Mr Kraemer and Mrs Kraemer-Dayrit as Directors of the Company with effect as of July the 1st 2003. Discharge for their mandates.

2.- Dismiss of Mr Christophe Mouton as statutory auditor of the Company with effect as of July the 1st 2003. Discharge for his mandate.

3.- Appointment as delegated-Director of Mr Robert Godart with effect as of July the 1st 2003.

4.- Appointment as Directors of Mr Eric Fays, and Mrs Kahrien Lerbs with effect as of July the 1st 2003.

5.- Appointment as statutory auditor with effect as of July the 1st 2003 of Mrs Agnès Weber.

6.- Transfer of the Company's registered office from L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon to L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

FORTIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 92.327.

Minutes of the Board of Director's meeting held on March 31st, 2003 in Luxembourg

The meeting of the Board of Directors started at 10.00 a.m.

I) Directors present / attendance:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, here represented by Mr. Benoît Nasr, Manager, and Mr. Pierre van Halteren, Manager.

Mr. Carl Speecke, Director, residing in Luxembourg, 4, rue d'Allemon, L-1120.

Mr. J.-Christophe Dauphin, Director, residing in Luxembourg, 21, rue Aldringen, L-1118.

The Board of Directors notes that all the members of the Board of Directors are present at this meeting and acknowledges, in accordance with Articles 9 and 10 of the Company's articles of association, being duly called. The Board of directors can validly decide upon the following agenda:

II) Agenda:

1. Appointment of the Chairman of the Board of directors.

III) After debate, the Board of directors has taken the following resolution by an unanimous approval:

1. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. is appointed Chairman of the Board of directors («Président du Conseil d'Administration») according to article 10 of the articles of association for a term equal to the term of its office as a member of the board, being understood the UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. is duly bound in all circumstances by the joint signature of two of its Managers, according to its articles of association.

There were no further points on the agenda and the meeting of the Board of directors was closed at 10.30 a.m.

suivent les signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06925. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

G. Lecuit.

(046331.3/220/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

SEVIGNE CRC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.203.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 mai 2003 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: Monsieur Edouardo Lardies, F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 31 juillet 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046272.3/695/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.